



Après la campagne, la mise en place du nouveau conseil et la création des différents groupes de travail et commissions, nous voici de nouveau attelés à la tâche.

J'ai le plaisir de signer l'édito de ce 53<sup>ème</sup> numéro de notre journal, qui est aussi le premier numéro de cette mandature. Vous y trouverez, comme toujours, les informations qui font la vie de notre commune.

Mais avant que vous commenciez la lecture de ce Marssac Info "nouvelle formule", je tiens à nouveau à remercier toutes celles et ceux qui nous ont renouvelé leur confiance pour les six années qui viennent.

Ce nouveau mandat qui débute est pour nous l'occasion de renouveler les équipes de distributeurs du Marssac Info et des relais de quartier. Alors n'hésitez pas. Si vous aussi vous souhaitez vous investir dans cette fonction, rendez-vous vous est donné jeudi 19 juin, à 19h30, à la Mairie, pour une réunion d'information. Vous pourrez y poser toutes vos questions et nous verrons comment, ensemble, nous pouvons agir pour Marssac et ses habitants.

Vous trouverez également l'organigramme des services de la Mairie ainsi que le nouveau visage de votre conseil municipal.

Et comme d'habitude, un grand nombre d'informations, de rendez-vous, de comptes-rendus... d'invitations ! Preuve du dynamisme de notre commune, de ses associations, de ses entreprises et de ses habitants.

Je vous souhaite un joli mois de juin et un bel été.

Bien à vous.

Anne-Marie Rosé

## Elections Européennes

Retrouvez tous les résultats de notre commune sur [www.marssac-sur-tarn.fr](http://www.marssac-sur-tarn.fr)

## [ sommaire

Vos contacts Presse	p 2	Aînés ruraux : un trimestre bien rempli !
Les travaux sur la commune	p 3	p 23
Votre nouveau Conseil	p 4 & 5	Commémoration du 8 mai 45 p 24
Du neuf sur le Net	p 5	Souvenirs des Fêtes du printemps p 25
L'organigramme de votre Mairie	p 6	Chuuuut p 25
Devenez distributeur du Marssac Info	p 7	Pages à conserver : comment et quand
Devenez "Relais de quartier"	p 7	envoyer mes articles pour le Marssac info
Job dating de l'apprentissage	p 8	p 26 & 27
Disoisitf canicule 2014	p 9	Des nouvelles de la Boule Marssacoise
Horaires d'été de votre Mairie	p 9	p 28
Le CCAS communique	p 9	VTT et marche avec Marssac Aventure
Biocybèle les 8 et 9 juin	p 10	p 28
Jubilé sacerdotal	p 11	Numéros utiles p 29
Prendre le bus cet été	p 11	Bibliothèque p 29
Tombola des commerçants	p 11	Des Amaps près de chez vous p 30
Des gobelets réutilisables pour vos manifestations	p 11	Les Amis de l'Ecole fêtent leurs 20 ans
Compte-rendu du Conseil	p 12 à 20	Retour sur le Loto de l'école p 31
Une nouvelle asso à Marssac	p 13	Gala de danse de l'association Temps
Assemblée Générale de l'ADMR	p 20	Danse - Studioduolab p 32
Gala de danse «Ambiance Scandale»	p 20	Parents d'élèves : préparation de la
Le chemin de Dominique en fiche	p 20	rentrée p 32
Monsieur Carnaval au CLAE	p 21	
L'école maternelle aux Mines	p 21	
A l'école maternelle	p 21	
Programme de la St-Quil	p 22	
Cheyen' sur la piste de la danse	p 22	
Résultats de la tombola	p 23	

### Précision

Marssac info, journal municipal d'information  
Directrice de la publication : Anne-Marie Rosé  
Coordination de la rédaction : P. Crépin, T. Stéfanon avec la participation des commissions municipales et des associations  
Création et mise en page : P. Crépin  
Tirage : 1600 ex  
Distribution : par nos soins  
Papier entièrement recyclé  
Impression : Sorep Albi  
Dépot légal en cours

### Votre Mairie

#### Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, mercredi et jeudi  
8h30 à 12h et de 13h30 à 17h  
Vendredi  
8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30  
Samedi matin de 8h30 à 12h

Tél 05 63 55 40 47

Fax 05 63 53 10 15

mairie-marssac@wanadoo.fr  
www.marssac-sur-tarn.fr

Mme Catala, assistante sociale,  
reçoit sur rendez-vous le mardi de  
9h30 à 12h. Tél : 05 63 48 17 20

## à vous !

Donner votre point de vue,  
proposer ou animer des  
rubriques... contactez

Pascal Crépin

06 37 74 30 54

pascal.crepin@wanadoo.fr

ou

Thierry Stéfanon

06 23 87 24 98

thierry.stefanon@wanadoo.fr

.....  
Vous souhaitez communiquer, vous êtes une association, une entreprise. Vous voulez annoncer un événement, une manifestation, des résultats...

**LA DÉPÊCHE**  
du midi

**Paulette Cluzel**, correspondante de la Dépêche pour la commune de Bernac depuis 2010, assure désormais également le poste de correspondante pour la commune de Marssac. Vous pouvez lui transmettre vos brèves ou vos articles et photos pour les activités ou les événements que vous organisez et pour lesquels vous souhaitez une parution en page locale sur la Dépêche. La Grèze - 81150 BERNAC - tél 05 63 55 22 81 - [popojournal@outlook.fr](mailto:popojournal@outlook.fr)

**Le Tarn libre**  
Le journal du Tarn

Envoyez vos articles et vos photos à Christine Balazard : [christine.balazard@wanadoo.fr](mailto:christine.balazard@wanadoo.fr)

**Marssac Info**

Envoyez vos articles et vos photos à Pascal Crépin : [pascal.crepin@wanadoo.fr](mailto:pascal.crepin@wanadoo.fr)



**Zac du Bourdelas** : l'aménagement du macrolot n°4 (rue Lucie Aubrac) est terminé depuis Mars.



L'aménagement du petit parc, rue Tonimarié, continue : enlèvement de la clôture côté Est.



**Fleurissement d'été** : plantation de fleurs et aménagement des massifs par les élèves du lycée agricole de Fonlabour.



**Square des tilleuls** : Bientôt un nouveau WC sur cette aire de jeu très fréquentée.



Après la cérémonie «Un enfant, Un arbre» voici venu le temps des plantations. C'est chose faite !



### **ZAC Eco2 Rieumas : les travaux du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable ont démarré**

L'importance de la ZAC Eco2 Rieumas nécessite la construction d'un nouveau château d'eau pour assurer convenablement la desserte en eau et la protection de la zone. Celui-ci sera situé sur la commune de Florentin. Sur les hauteurs, à proximité du «Château Labastidié». Les travaux d'enfouissement des canalisations ont débuté. Ils concernent la route de Lagrave, le chemin de la Soucane, l'ancienne route de Rouffiac, la RD 31 et la RD 123.



**Fibre optique** : Première phase de travaux rue de la Mairie en vue de permettre le raccordement de la mairie et des bâtiments communaux à la fibre optique.



## Le nouveau visage du Conseil Municipal de Marssac



**Anne-Marie ROSÉ**  
Maire



**Thierry MALLÉ**  
Adjoint délégué à  
l'urbanisme  
et aux travaux



**Lydie PICARONIE**  
Adjointe déléguée à  
l'Enfance, au Social, à la  
Solidarité et au Handicap



**Pascal CRÉPIN**  
Adjoint délégué à  
l'information  
et à la communication



**Dominique FERRIERE**  
Adjointe déléguée  
au patrimoine  
et au cadre de vie



**Joël LOUP**  
Adjoint délégué  
à l'administration  
générale et aux finances



**Myriam DELARUE**  
Adjointe déléguée aux  
sports, aux associa-  
tions et aux entreprises



**Gilbert ROCHE**  
Conseiller délégué aux  
travaux en régie



**Morgane DESMAZES**



**Thierry STÉFANON**



**Christelle CARRIERE**



Jean GUILHEM



Fanny BOULZE



Michel GASC



Elise FARGIER



Pascal PECHARMAN



Jacqueline  
DEÏDE-ROBERT



Jean-Pierre PUJOL



Aline GARTNER



Jean-Pierre  
CASSAGNES



Anne PIEROT



Bruno DORÉ



Christelle SUAU

## En bref et en Net !

Recherche  OK

**MAIRIE**

- > Conseil municipal
- > Comptes rendus
- > Conseil Municipal Jeunes
- > Etat-civil
- > Elections
- > Démarches administratives
- > Service Urbanisme
- > Communication municipale
- > Démarches en ligne

**A LA UNE**

**Marssac par Francis Many**  
Découvrez Marssac grace aux photos aimablement prêtées par Francis Many.

Effectuez vos **Démarches en ligne**

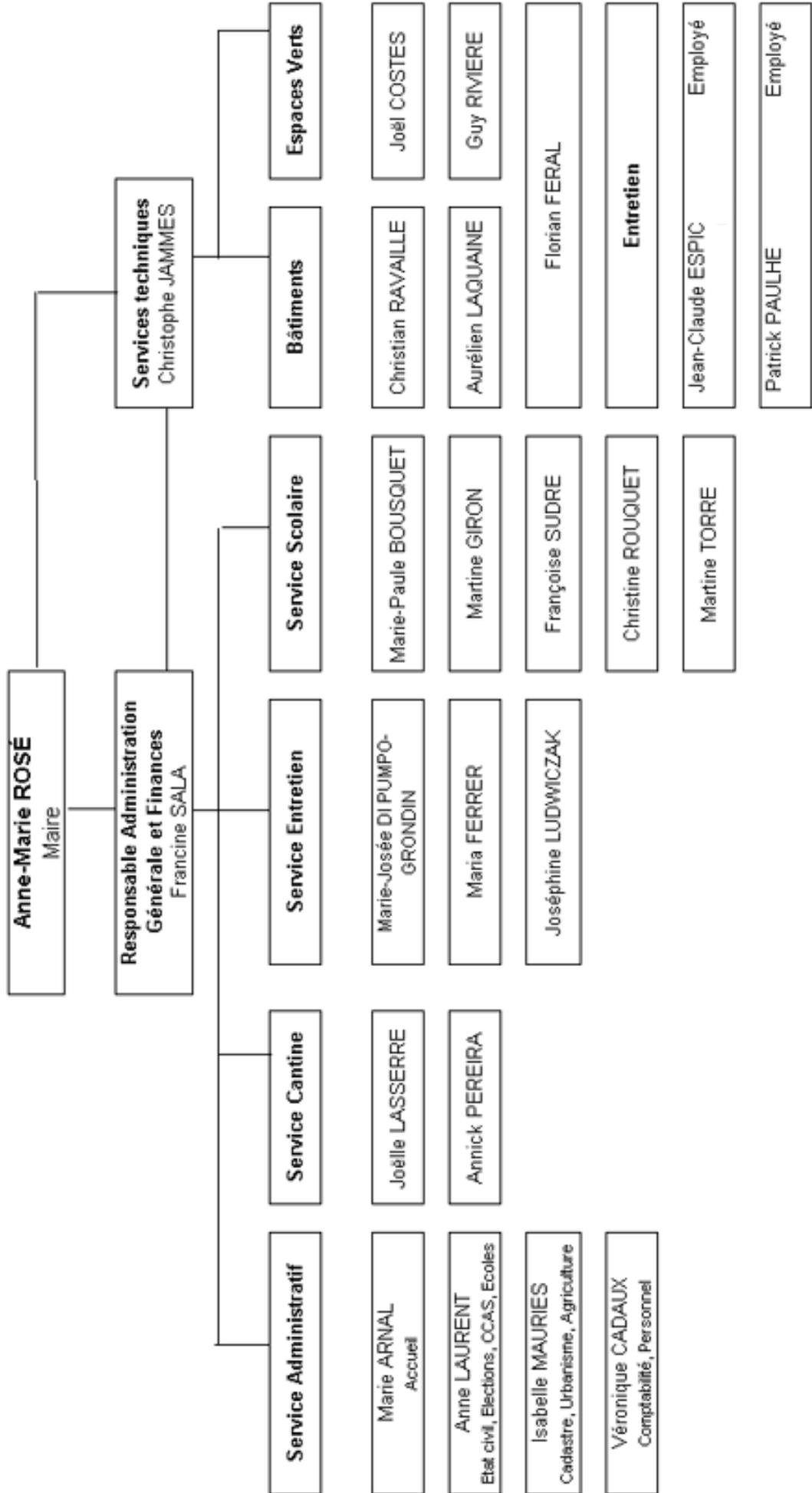
### EN UN CLIC

- ✓ Marssac Info
- ✓ Menus de la cantine
- ✓ Revue de presse
- ✓ on parle de Marssac sur Radio Canada

Revue de Presse : une nouvelle rubrique sur le site de Marssac. Retrouvez tous les mois l'ensemble des articles parlant de notre commune...

M. Francis Many a réalisé une série de photos de Marssac qu'il a accepté de nous confier. Avec son autorisation, nous les avons mises en ligne sur le site de la Mairie. Une très jolie promenade au fil des saisons...  
[www.marssac-sur-tarn.fr](http://www.marssac-sur-tarn.fr)

## L'organigramme des services de la Mairie



Vous aimez le contact,  
vous aimez la marche,  
vous souhaitez donner un  
peu de votre temps à la  
collectivité ?

## Devenez distributeur de votre Marssac info

**Jeudi 19 juin à 19h30 en Mairie,**  
venez rencontrer d'autres  
bénévoles, venez poser vos  
questions...

## Devenez le relais de votre quartier

**RELAIS DE QUARTIER**  
AU COEUR DE MARSSAC

**Réunion d'information le  
Jeudi 19 juin à 19h30 en Mairie**

à la rencontre des  
habitants.

De l'avis des "anciens"  
c'est justement le plaisir  
du contact direct avec les  
habitants et la conscience  
de l'utilité sociale de leur  
fonction qui fait tout  
l'intérêt de cet  
engagement bénévole.  
Alors, n'hésitez pas.  
Venez nombreux ce  
19 juin. Toutes informa-  
tions vous seront  
données sur le

découpage des quartiers,  
les procédures mises en  
place pour la trans-  
mission des informations  
et le suivi des demandes,  
les rencontres avec les  
élus...

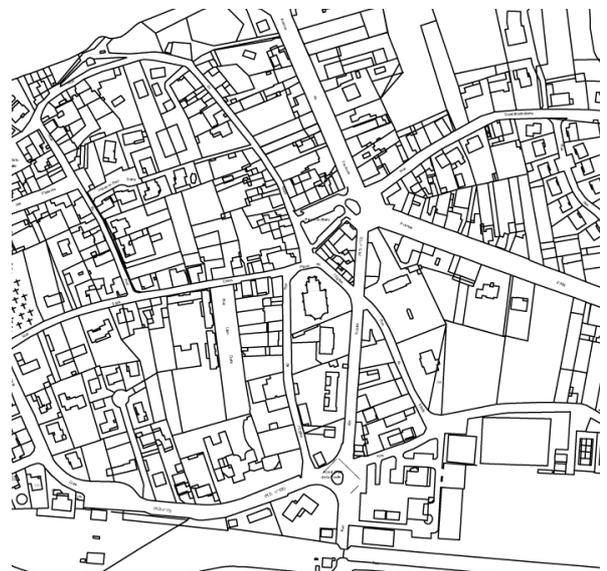


*Ma rue, ma vie, mon  
quartier... des habitants  
écoutés et informés dans  
l'ensemble des quartiers*

La mairie a mis en place  
le dispositif des relais de  
quartier il y a six ans.  
Nous relançons aujourd'hui  
un appel aux  
bénévoles qui souhaitent  
s'investir dans cette  
fonction.

Les relais de quartier  
sont des acteurs impor-  
tants de la commune car  
ils assurent une liaison

de proximité entre la  
mairie et les administrés.  
Ils font passer l'infor-  
mation de la mairie vers  
les quartiers, au plus  
près des habitants  
(ouverture de travaux,  
coupure d'eau...). Ils  
sont aussi à l'écoute des  
habitants de leur quartier  
pour faire remonter leurs  
observations en mairie et  
suivre les suites qui y  
sont données. Pour  
certains d'entre eux, ils  
sont aussi distributeurs  
du Marssac Info, une  
façon sympathique d'aller



**Maison commune**  
Emploi Formation  
INITIÉE PAR LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES  
du Tarn

**MA**  
Chambres de Mét  
et de l'Artisana  
Tarn

# JOB DATING

de l'apprentissage

## Lundi 16 juin

De 18h à 20h 2014

### CASTRES

Maison des  
Associations

### ALBI

Maison des  
Jeunes



**Hôtellerie Restauration**  
**Métiers de Bouche**  
**Gros Oeuvre (BTP) et Second Oeuvre**  
**(électricité, plâtrier, peintre)**  
**Pôle Industrie / Automobile**  
**Métiers de l'Agriculture**  
**et des travaux paysagers**  
**Métiers de service à la personne (social) /**  
**Paramédical**  
**Métiers du Commerce et de la Grande**  
**Distribution**

Renseignements  
auprès des MCEF :  
Albi : 05 31 81 10 00  
Castres : 05 63 51 63 79

CASTRES  
CCI TARN  
ALBI  
MJC ALBI  
Point A  
AGRICULTURES & TERRITOIRES  
D'AMÉNAGEMENT RURAL  
ADEFA Tarn

## Dispositif canicule 2014



Le Plan National Canicule a été élaboré à la suite de l'épisode caniculaire exceptionnel de 2003. Il a pour objectif d'anticiper l'arrivée d'une canicule, de définir les actions à mettre en œuvre aux niveaux local et national pour prévenir et limiter les effets sanitaires de celle-ci et d'adapter au mieux les mesures de prévention et de gestion au niveau territorial, en portant une attention particulière aux populations à risque.

L'été approche avec les risques de fortes chaleurs et comme chaque année depuis 2004, la Mairie a pour mission de recenser sur le territoire de la commune les personnes âgées de plus de 65 ans et les personnes adultes handicapées vivant à domicile et n'ayant pas d'entourage proche (famille, voisins...).

La commune de Marssac sur Tarn dispose d'un registre nominatif depuis

2005 ; pour être opérationnel et avoir toute son utilité en cas de canicule, il est nécessaire de procéder à sa mise à jour régulière. Afin de réaliser cette actualisation, qu'il s'agisse d'une première inscription ou d'un changement de situation (adresse par exemple), nous invitons tous les marssacois(es) qui le désirent à prendre contact avec la Mairie.

Ainsi, en cas d'alerte liée à de fortes chaleurs, nos

services pourront vous contacter prioritairement afin, de vérifier vos besoins d'aide, de vous rappeler les conseils de prévention et d'intervenir en cas d'urgence.

**Anne LAURENT**  
**05 63 55 07 48**



## Horaires d'été de votre Mairie

Votre mairie sera fermée le samedi matin à partir du 12 juillet jusqu'au 16 août inclus. Les horaires des autres jours restent inchangés. (voir page 2).

Bonnes vacances à tous

## Le CCAS communique

### Rentrée 2014 : aide pour l'inscription des jeunes aux activités sportives et culturelles

Pour qu'aucun enfant de l'école de Marssac ne soit privé d'activités pour des raisons financières, le CCAS a mis en place en 2009 une aide spécifique afin de diminuer le coût de l'inscription pour les familles. Cette aide est renouvelée pour cette année.

Les familles intéressées peuvent s'adresser au secrétariat du CCAS - Tél : 05.63.55.07.48 ou à Madame Lydie PICARONIE, adjointe aux affaires sociales, qui reçoit sur rendez-vous à la Mairie de Marssac.

TARN  
**Graulhet**  
LA BOUSQUETARIÉ

dimanche et lundi de pentecôte

**8 & 9 juin**

NATURE & PROGRÈS TARN ORGANISE

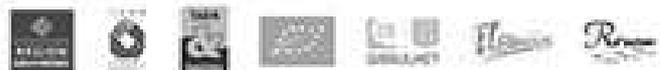
# 2014 BioCybèle

LA FOIRE AUX PRODUITS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET AUX ALTERNATIVES



05 63 57 60 00

[www.nptarn.org](http://www.nptarn.org)



## Jubilé sacerdotal



Le Père Vincent Péruffo, notre ancien curé, célébrera la 65<sup>ème</sup> année d'ordination sacerdotale.

Il invite avec joie tous les paroissiens à la messe d'action de grâce qui sera célébrée à Marssac le **28 juin 2014 à 10h30**, avec la présence de Monseigneur Legrez, notre Archevêque.

Après l'office, un vin d'honneur sera offert à la salle Saint-Orens.

Soyez les bienvenus !



## Prendre le Bus en été

Le service des bus de la C2A est maintenu, selon les horaires habituels, jusqu'au 5 juillet. Le relais sera pris par le service d'été qui sera assuré, comme l'an dernier, par le Transport à la Demande (TAD). Les horaires du TAD seront

disponibles en mairie et sur le site de la C2A fin juin. Dès le 2 septembre nous retrouverons le réseau de rentrée. Pensez-y : les cartes «Pastel» sont rechargeables à la Maison de la Presse de Marssac.

## Tombola des commerçants

Les commerçants du marché et du village de Marssac viennent d'organiser une tombola pour la fête des Mères. Il y avait 2 vélos à gagner ainsi que de nombreux lots offerts par les commerçants.

Les 2 gagnantes des vélos sont :

Nathalie Regourd de Marssac et Sylvette Roufet d'Aussac.



disposition de nos associations. Afin que tous, nous puissions participer activement à la réduction de nos déchets !

Associations, pour vos manifestations : kermesses, fêtes, tournois, repas... réservez autant de gobelets que vous souhaitez. Comme cela se fait dans maintenant la plupart des manifestations, demandez une consigne (un euro) pour le

## Pensez-y pour vos manifestations !

Vous le savez sans doute, la municipalité a investi dans des gobelets réutilisables. Ils sont à

disposition de nos associations. Afin que tous, nous puissions participer activement à la réduction de nos déchets !

disponibles en mairie et sur le site de la C2A fin juin. Dès le 2 septembre nous retrouverons le réseau de rentrée. Pensez-y : les cartes «Pastel» sont rechargeables à la Maison de la Presse de Marssac.

Ensemble, luttons contre les déchets !  
**Plus de renseignements, une réservation... contactez votre Mairie au 05 63 55 40 47**

## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du dimanche 6 avril 2014 à 10 heures 30

L'an deux mille quatorze, le six avril, à dix heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Marssac sur Tarn, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations de vote des 23 et 30 mars 2014, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux Articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### Présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

- 1 - ROSÉ Anne-Marie
- 2 - MALLÉ Thierry
- 3 - PICARONIE Lydie
- 4 - CREPIN Pascal
- 5 - FERRIERE Dominique
- 6 - STEFANON Thierry
- 7 - DELARUE Myriam
- 8 - ROCHE Gilbert
- 9 - DESMAZES Morgane
- 10 - LOUP Joël
- 11 - CARRIERE Christelle
- 12 - GUILHEM Jean
- 13 - BOULZE Fanny
- 14 - GASC Michel
- 15 - FARGIER Elise
- 16 - PECHARMAN Pascal
- 17 - DÉIDE-ROBERT Jacqueline
- 18 - PUJOL Jean-Pierre
- 19 - GARTNER Aline
- 20 - CASSAGNES Jean-Pierre
- 21 - PIEROT Anne
- 22 - DORÉ Bruno
- 23 - SUAUX Christelle

#### 1. Installation des conseillers municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Anne-Marie ROSÉ, Maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus présents et installés dans leurs fonctions.

Madame Lydie PICARONIE a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art L 2121-15 du CGCT).

#### 2. Election du Maire

##### 2.1. Présidence de l'assemblée

Madame Aline GARTNER, élue la plus âgée des membres présents du conseil municipal, a pris la présidence de l'assemblée (art L 2122-8 du CGCT). Elle a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 23 Conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L 2121-17 du CGCT était remplie. Elle a ensuite invité le conseil municipal à procéder à

l'élection du maire. Elle a rappelé qu'en application des articles L 2122-4 et L 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

##### 2.2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins  
Monsieur Joël LOUP  
Monsieur Pascal CRÉPIN

##### 2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater à la présidente qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. La présidente a constaté, sans toucher l'enveloppe, que le conseiller municipal l'a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Tous les conseillers municipaux ont pris part au vote.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L.66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

##### 2.4. Résultats du premier tour de scrutin

a-Nombre de conseillers à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b-Nombre de votants (enveloppes déposées)	23
c-Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L 66 du code élect)	4
d-Nombre de suffrages exprimés (b-c)	19
e-Majorité absolue	10

Indiquer les noms et prénoms des candidats

	Nombre de suffrages obtenus
Bruno DORÉ	2 Deux
Anne-Marie ROSÉ	17 Dix-sept

##### 2.5. Proclamation de l'élection du maire

Madame Anne-Marie ROSÉ a été proclamée maire et a été immédiatement installée.

#### 3. Election des adjoints

Sous la présidence de Madame Anne-Marie ROSÉ élue maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

##### 3.1. Nombre d'adjoints

Madame Le Maire a indiqué qu'en application des articles L

2122-1 et L 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 6 adjoints au maire au maximum. Elle a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de 6 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 6 le nombre des adjoints au maire de la commune.

### 3.2. Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire

Madame Le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art L 2122-4 et L 2122-7-2 du CGCT).

Le Conseil Municipal a décidé de laisser un délai de 10 minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté que 2 listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avaient été déposées. Ces listes sont les suivantes :

Liste de Madame le Maire :

Monsieur Thierry MALLÉ  
Madame Lydie PICARONIE  
Monsieur Pascal CRÉPIN  
Madame Dominique FERRIERE  
Monsieur Joël LOUP  
Madame Myriam DELARUE

Liste de Jean-Pierre PUJOL :

Monsieur Jean-Pierre CASSAGNES

Elles sont mentionnées dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3.

### 3.3. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	23
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L 66 du code électoral)	2
d. Nombre de suffrages exprimés (b-c)	21
e. Majorité absolue	11

Indiquer les nom et prénom de chaque candidat placé en tête de liste

Madame le Maire	17 Dix-sept
Monsieur Jean-Pierre PUJOL	4 Quatre

### 3.4. Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Madame le Maire, Anne-Marie ROSÉ. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tel qu'indiqué ci-dessous :

Monsieur Thierry MALLÉ  
Madame Lydie PICARONIE  
Monsieur Pascal CRÉPIN  
Madame Dominique FERRIERE  
Monsieur Joël LOUP  
Madame Myriam DELARUE

La séance est levée à 11h15



## Faites du théâtre avec « les Planches »

Celle nouvelle association propose ses cours de théâtre adultes à MARSSAC (2 heures par semaine).

**Session de préinscription de Juin à Août 2014.**

**Inscription définitive Septembre 2014.**

Cours de théâtre dans une ambiance chaleureuse et rigoureuse : respiration, corps, voix, espace, rapport partenaire, jeux scénique, impro...

Prise de confiance en soi, Lâcher Prise, Plaisir du jeu, Aisance, Ecoute de l'autre, Elocution  
Dynamisation, Imagination, Concentration  
Respect de la sensibilité de chacun

Pour tous renseignements contactez Bénédicte GRAFF, Diplômée de L'Atelier d'Expression Théâtrale Radka Riaskova - Méthode STANISLAVSKI

**Par téléphone : 06.22. 22. 95. 27**

**Par email : benedicte.graff@yahoo.fr**

## CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de séance  
Du mercredi 23 avril 2014  
Ouverture de séance à 20h30

L'an deux mille quatorze, le mercredi vingt-trois avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Anne-Marie ROSÉ, Maire. Présents : Anne-Marie ROSÉ, Maire. Thierry MALLÉ, Lydie PICARONIE, Dominique FERRIERE, Joël LOUP, Myriam DELARUE, Adjointes Christelle CARRIERE, Jean-Pierre CASSAGNES, Jacqueline DEÏDE-ROBERT, Morgane DESMAZES, Bruno DORÉ, Aline GARTNER, Jean GUILHEM, Pascal PECHARMAN, Anne PIEROT, Gilbert ROCHE, Thierry STEFANON, Christelle SUAU, Conseillers Municipaux. Absents excusés et représentés : Fanny BOULZE représentée par Christelle CARRIERE Elise FARGIER représentée par Pascal PECHARMAN Michel GASC représenté par Joël LOUP Jean-Pierre PUJOL représenté par Jean-Pierre CASSAGNES. Arrivée de Pascal CRÉPIN à 21h00. Secrétaire de séance : Lydie PICARONIE. Date de la convocation : 18 avril 2014

Approbation du compte-rendu de la séance du 6 avril 2014  
Le compte-rendu de la séance du 6 avril 2014 est approuvé à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR :

- Finances
- 1 - Compte administratif 2013,**
- 2 - Compte de gestion,**
- 3 - Affectation du résultat,**
- 4 - Vote du taux d'imposition 2014,**
- 5 - Budget primitif,**
- 6 - Subventions à l'association la Clé des Champs et à l'école,**
- 7 - Indemnités des élus,**
- 8 - Demande de subvention complémentaire DETR,**
- 9 - Demande de subventions complexe omnisports.**
- 10 - Délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire,**
- 11 - Désignation des délégués dans les organismes extérieurs :**
- 11a - SIVU Petite Enfance Marssac-Terssac,**
- 11b - SIAEP du Gaillacois,**
- 11c - SDET (Syndicat d'électrification du Tarn)**
- 11d - CNAS (Comité National d'Action Sociale),**
- 11e - Tarn Habitat,**
  
- Désignation des délégués :
- 12 - CCAS,**
- 13 - Commission d'Appel d'Offres.**

-Questions diverses

### 1 - COMPTE ADMINISTRATIF

Monsieur Joël LOUP, Adjoint délégué aux finances, rappelle qu'il a proposé à tous les élus une réunion de présentation du compte administratif 2013 qui s'est tenue le 17 avril 2014. Suite à cette réunion le détail des sections de fonctionnement et d'investissement du compte administratif 2013 leur a été également transmis.

Il soumet à l'approbation du conseil municipal le compte administratif du budget général pour l'exercice 2013 :

#### Section de fonctionnement :

Les dépenses s'élèvent à	1 414 535.72 euros
Les recettes s'élèvent à	1 849 164.40 euros
Excédent de fonctionnement de l'exercice	
	434 628.68 euros
Excédent antérieur	693 008.94 euros
Excédent cumulé	1 127 637.62 euros

#### Section d'investissement :

Les dépenses s'élèvent à	438 401.20 euros
Les recettes s'élèvent à	209 939.08 euros
Déficit d'investissement de l'exercice	- 228 462.12 euros
Déficit antérieur reporté	- 11 852.92 euros
Déficit d'investissement cumulé	- 240 315.04 euros

Madame le Maire, conformément à la loi, quitte la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte administratif,  
- 6 abstentions  
- 15 voix pour

### 2 - COMPTE DE GESTION 2013

Monsieur Joël LOUP, adjoint délégué aux finances, soumet à l'approbation du conseil municipal le compte de gestion 2013 du budget général de la Commune de Marssac sur Tarn présenté par la Trésorier d'Albi Ville et Périphérie qui reprend dans ses écritures tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2013. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### 3 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013

Fonctionnement	
Recettes de l'exercice (F2)	1 849 164.40
Dépenses de l'exercice (F1)	1 414 535.72
Excédent de fonctionnement de l'exercice (F3=F1-F2)	434 628.68
Excédents antérieurs reportés (F4)	693 008.94
<b>Excédent de fonctionnement cumulé (F5=F3+F4)</b>	<b>1 127 637.62</b>
Investissement	
Recettes de l'exercice (I2)	209 939.08
Dépenses de l'exercice (I1)	438 401.20
Déficit d'investissement de l'exercice (I3=I2-I1)	228 462.12
Déficit antérieur reporté (I4)	11 852.92
Déficit d'investissement cumulé (I5=I3+I4)	240 315.04
RAR en recettes (I6)	29 000.00
RAR en dépenses (I7)	129 355.73
Solde des RAR (I8=I6-I7)	100 355.73
Déficit d'investissement cumulé (I5)	240 315.04
Soldes des RAR (I8)	100 355.73
<b>Besoin de financement (I9)</b>	<b>340 670.77</b>
Affectation du résultat	
Excédent de fonctionnement cumulé (F5)	1 127 637.62
Besoin de financement (I9)	340 670.77
<b>Affectation en investissement</b>	<b>340 670.77</b>
<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>786 966.85</b>

Le Conseil Municipal, avec 20 voix pour, et 2 abstentions approuve l'affectation ci-dessus.

### 4 - TAUX D'IMPOSITION 2014

Compte tenu des besoins de financement, Monsieur Joël LOUP adjoint délégué aux finances, propose au conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2014.

Il rappelle que les taux des taxes n'ont pas été augmentés en 2013, et propose de conserver ces mêmes taux pour 2014, à savoir :

Taxe d'habitation	8,79 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	20.98 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	70.05 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- VALIDE les taux des taxes locales.

### 5 - BUDGET PRIMITIF

Monsieur Joël LOUP, Adjoint délégué aux finances, rappelle qu'il a proposé à tous les élus une réunion de présentation du budget primitif 2014 qui s'est tenue le 17 avril 2014. Suite à cette réunion le détail des sections de fonctionnement et d'investissement du budget primitif 2014, leur a été également transmis.

Le projet de budget primitif 2014 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Fonctionnement :	2 588 090.25 euros
- Investissement :	1 393 160.39 euros

### Dépenses de Fonctionnement

Libellé	Prévisions
Charges à caractère général	500 900.00 euros
Eau, électricité, gaz, carburants, alim, tél...	
Fournitures scolaires, administratives	
Entretien terrains, bâtiments, réseaux	
Locations et maintenance	
Honoraires, insertions, publications	
Assurances	
Documentation, abonnements	
Impôts	
Charges de personnel	819 800.00 euros
Autres charges gestion courante	314 500.00 euros
Elus	
Contingent Aide Sociale	
organismes de regroupement	
Associations	
<b>Total charges de gestion des services</b>	<b>1 635 200.00 euros</b>
Charges financières	36 312.63 euros
Charges exceptionnelles	3 000.00 euros
Dépenses imprévues	50 000.00 euros
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>1 724 512.63 euros</b>
Virement à la section d'investissement	857 077.62 euros
Opérations d'ordre (amortissements)	6 500.00 euros
<b>Total Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>2 588 090.25 euros</b>

### Recettes de Fonctionnement

Libellé	Inscriptions
Atténuation de charges	6 000.00 euros
Remboursement salaires	
Produits des services	120 600.00 euros
Cantine, cimetière, remb. De frais voirie par la C2A...	
Impôts et taxes	1 202 352.00 euros
Dotations, Participations :	394 267.00 euros
Etat, CAF, C2A (fonds de concours)...	
Autres produits :	1 000.00 euros
Locations salles	
Produits financiers	16 505.00 euros
Intérêts dette récupérable	
Produits exceptionnels	400.00 euros
<b>Sous Total</b>	<b>1 741 124.00 euros</b>
Opérations d'ordre (travaux en régie)	60 000.00 euros
Excédent de fonctionnement reporté (I11)	786 966.25 euros
<b>Total Recettes de Fonctionnement cumulées</b>	<b>2 588 090.25 euros</b>

## Dépenses d'Investissement

Libellé	RAR 2013	Nouveaux Crédits
Réalisat° doc urbanisme (PLU)	3 183.55	
<b>opérations</b>		
Salle omnispport	50 000.00 euros	370 868.62 euros
Parc	17 000.00 euros	18 000.00 euros
Espaces publics	2 000.00 euros	
Aire de jeux des tilleuls 2013	12 500.00 euros	
Travaux de Bâtiments 2013	20 000.00 euros	
Restauration tableau	5 201.43 euros	
Travaux aux écoles 2013	8 000.00 euros	
Matériel 2013	9 720.75 euros	
Mobilier 2013	1 750.00 euros	
ZAC - participation aux travaux 2014		118 000.00 euros
Travaux de bâtiments 2014		40 000.00 euros
Travaux aux écoles 2014		37 000.00 euros
Matériel 2014		34 550.00 euros
Mobilier 2014		14 700.00 euros
Cimetière St Orens		5 000.00 euros
Espaces publics 2014		31 200.00 euros
Toiture rue Du Nord		20 000.00 euros
Informatique 2014		16 000.00 euros
salle des fêtes		45 000.00 euros
Stade D.Gach		20 000.00 euros
Stade St Maury		11 000.00 euros
Achat de terrains		4 000.00 euros
Ancienne distillerie		10 000.00 euros
Total opérations	126 172.18 euros	795 318.62 euros
Capital d'emprunts		68 171.00 euros
Dépenses imprévues d'investissement		50 000.00 euros
Opérations d'ordre		60 000.00 euros
Opérations patrimoniales		50 000.00 euros
Déficit d'investissement reporté		240 315.04 euros
Total Dépenses d'investissement	<b>129 355.73 euros</b>	<b>1 263 804.66 euros</b>
<b>Total général Dépenses d'Investissement</b>		<b>1 393 160.39 euros</b>

Libellé de l'opération	RAR 2013	Nouveaux Crédits
<b>Subventions</b>	<b>0.00 euros</b>	<b>29 000.00 euros</b>
État		10 000.00 euros
Restauration tableau		15 000.00 euros
Autres (réserve parlementaire)		4 000.00 euros
<b>Emprunt</b>		
<b>Dotations</b>	<b>0.00 euros</b>	<b>421 670.77 euros</b>
FCTVA		50 000.00 euros
TLE + Taxe aménagement		31 000.00 euros
Exc. de fonct. Capitalisé affecté en investissement		340 670.77 euros
Dette récupérable		<b>28 912.00 euros</b>
<b>Sous Total</b>		<b>479 582.77 euros</b>
virement de la section de fonctionnement		<b>857 077.62 euros</b>
Opérations d'ordre (amortissements)		<b>6 500.00 euros</b>
Opérations patrimoniales		<b>50 000.00 euros</b>
<b>Total Recettes Investissement</b>	<b>0.00 euros</b>	<b>1 393 160.39 euros</b>
<b>Total général Recettes d'Investissement</b>		<b>1 393 160.39 euros</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif

- 2 abstentions, 4 voix contre, 17 voix pour

## 6 - SUBVENTIONS A L'ASSOCIATION "LA CLE DES CHAMPS" ET A LA COOPERATIVE SCOLAIRE

En l'attente de la décision d'attribution des subventions, il convient d'attribuer :

- un montant provisoire de subvention de fonctionnement à l'association "la Clé des Champs" pour l'année 2014 s'élevant à 100 000 euros -
- une subvention de 6 000 euros à la coopérative scolaire pour le voyage scolaire de juin 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité ;

-VALIDE le montant des subventions attribuées à l'association la Clé des Champs et à la Coopérative scolaire.

## 7 - INDEMNITE DES ELUS - MODALITES D'ATTRIBUTION DE L'ENVELOPPE INDEMNITAIRE

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal, dans sa séance du 6 avril 2014, a fixé à six le nombre d'adjoints au maire.

Elle informe les élus que, par arrêté municipal en date du 6 avril 2014, elle a confié une délégation à chacun d'entre eux comme suit :

- Thierry MALLÉ - Adjoint Délégué à l'urbanisme et travaux
- Lydie PICARONIE - Adjointe Déléguée à l'Enfance, au Social, à la Solidarité et au Handicap
- Pascal CRÉPIN - Adjoint Délégué à la Communication et à l'information
- Dominique FERRIERE - Adjointe Déléguée au Patrimoine et cadre de vie
- Joël LOUP - Adjoint Délégué à l'Administration générale et aux finances
- Myriam DELARUE - Adjointe Déléguée au sport, aux associations et aux entreprises

Elle indique qu'elle a confié également, ce même jour, par arrêté, une délégation à Monsieur Gilbert ROCHE concernant la planification, le suivi et le contrôle des travaux en régie.

Concernant le montant des indemnités elle rappelle les règles légales :

- conformément au décret n° 2007-96 du 25 janvier 2007, l'enveloppe indemnitaire maximale est de 43% de l'indice 1015 pour le maire et de 16,5% de l'indice 1015 pour chaque adjoint.

- conformément à l'article L2123-24-1 du Code Général des collectivités territoriales, l'enveloppe globale ne peut être dépassée. Elle peut être par contre partagée avec des conseillers municipaux délégués.

En conséquence, elle propose de fixer le montant des

indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller municipal délégué, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats, aux taux suivants :

- Maire : 42.14 % au lieu de 43 %
- Adjoints : 15.64 % au lieu de 16.5 %
- Conseiller municipal délégué : 6 %,

Taux en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 et L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales.

Entendu le présent exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 2 voix contre, 4 abstentions et 17 voix pour :

- APPROUVE les pourcentages proposés par Madame le Maire,
- DIT que les indemnités de fonction seront versées à compter du 06 avril 2014, conformément à la circulaire NOR/INTB1407196N,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget communal

## 8 - DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2014 - PROJET N° 2

Madame le Maire rappelle qu'un dossier de demande de subvention a été déposé en préfecture en janvier, concernant la sécurité et la modernisation des écoles. Il est proposé au Conseil de présenter un deuxième dossier qui portera sur la restauration des bâtiments communaux.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Réfection de la toiture rue du Nord	12 978.00 euros	Subvention DETR 40 %	14 792.36 euros
Installation anti-pigeons sur le toit de l'église	4 918.00 euros	FCTVA 15.761 %	6 994.27 euros
Restauration de vitraux église	4 704.00 euros	Fonds propres	22 590.45 euros
Insonorisation porte dortoir maternelle	567.00 euros		
Réparation de la VMC de la cantine	2 180.00 euros		
Installation d'une borne électrique place du Barry	8 272.00 euros		
Total HT :	33 619.00 euros		
Dépenses imprévues 10 %	3 361.90 euros		
TVA :	7 396.18 euros		
Total TTC :	44 377.08 euros	Total TTC :	44 377.08 euros

Le Conseil Municipal, après délibéré, à l'unanimité ;  
AUTORISE Madame le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la D.E.T.R. 2014, au taux de 40 %.

## 9 - COMPLEXE OMNISPORTS : PLAN DE FINANCEMENT - INSCRIPTION DANS LA PROGRAMMATION 2014 DE LA CONVENTION TERRITORIALE DE L'ALBIGEOIS

Madame le Maire rappelle que le projet de salle omnisport est arrivé au stade de l'A.P.D., et que le projet a été estimé par le cabinet AATC.

Afin de permettre le dépôt des demandes de subventions, il est demandé au conseil municipal :

- De l'inscrire dans la programmation 2014 de la convention territoriale d'agglomération de l'Albigeois.
- D'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	1 781 259.00 euros	Conseil Général 20 %	431 913.80 euros
Aménagement urbain et éclairage	230 450.00 euros	Conseil Régional 20 %	431 913.80 euros
Etudes et Maître d'œuvre	147 860.00 euros	CNDS 20 %	431 913.80 euros
		Réserve parlementaire Communauté d'agglomération de l'albigeois	20 000.00 euros 40 000.00 euros
Total HT :	2 159 569.00 euros	FCTVA (15.761 %)	408 443.60 euros
TVA :	431 913.80 euros	Fonds propres	827 297.80 euros
TOTAL TTC :	2 591 482.80 euros	TOTAL TTC :	2 591 482.80 euros

- De solliciter les subventions prévues au plan de financement auprès de la Région Midi-Pyrénées, du Département du Tarn, de l'Etat et de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.
- D'autoriser Madame le Maire à procéder à la signature de tout acte y afférent et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'opération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité ;

- Vu le code Général des collectivités Territoriales,
- Entendu le présent exposé,
- Après en avoir délibéré :
- Demande l'inscription du projet "salle omnisport" dans la programmation 2014 de la convention territoriale d'agglomération de l'Albigeois.
- Approuve le plan de financement prévisionnel tel qu'exposé ci-dessus

- Sollicite les subventions prévues au plan de financement auprès de la Région Midi-Pyrénées, du Département du Tarn, de l'Etat et de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

- Autorise Madame le Maire à procéder à la signature de tout acte y afférent et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'opération

- Dit que dans le cas où les subventions accordées seraient inférieures au montant sollicité, le plan de financement prévisionnel sera modifié en conséquence et la différence à la charge de la commune

## 10 - DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Vu le chapitre 2-1 de la circulaire NOR/INT/B/08/00040/C de la DGCL en date du 21 février 2008,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

Madame le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal, il avait été prévu de lui déléguer un certain nombre d'autres attributions après examen par la commission des finances.

Elle rappelle que toute décision prise dans le cadre de ces délégations sera signée personnellement par le maire qui devra en rendre compte au conseil municipal en application de l'article L2122-23 du CGCT.

Madame Maire demande que le conseil municipal la charge:

- D'intenter au nom de la commune les actions en justice devant toute juridiction administrative, civile et pénale ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite des sommes indiquées dans les contrats d'assurance ;
- De procéder, dans les limites des montants d'emprunts prévus au budget et votées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et à l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent par une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant de 150 000 euros.
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un

document d'urbanisme ;

- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions fixées par les délibérations du conseil municipal en date des 26 mai et 30 juin 2005 ;

Le conseil municipal, à l'unanimité :

DELEGUE à Madame le Maire les attributions susmentionnées.

## **11A - DESIGNATION DES DELEGUES AU SIVU PETITE ENFANCE MARSSAC TERSSAC**

Madame le Maire expose qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner des délégués au SIVU Petite Enfance Marssac Terssac et ce pour la durée du mandat.

Conformément au CGCT, l'élection a lieu au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Deux listes sont déposées :

La liste "Madame le Maire" présente 3 membres titulaires et 3 membres suppléants

La liste "Bruno DORÉ" présente 1 membre titulaire et 1 membre suppléant

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

- Nombre de votants :	23
- Nombre de suffrages exprimés :	23
- Nombre de bulletins blancs ou nuls :	0
- Nombre de sièges à pourvoir :	3 ou 5
- Quotient électoral (suffrage exprimés/sièges à pourvoir) :	7,66

La liste "Madame le Maire" obtient 17 voix

La liste "Bruno DORÉ" obtient 6 voix

Après l'attribution au quotient et au plus fort reste, la liste "Madame le Maire" obtient 2 Sièges et la liste "Bruno DORÉ" obtient 1 siège.

### **Sont ainsi élus :**

Titulaires :

- Anne-Marie ROSÉ (liste "Madame le Maire")
- Lydie PICARONIE (liste "Madame le Maire")
- Christelle SUAUE (liste Bruno DORE)

Suppléants :

- Myriam DELARUE (liste "Madame le Maire")
- Morgane DESMAZES (liste "Madame le Maire")
- Bruno DORÉ (liste Bruno DORE)

## **11B - DESIGNATION DES DELÉGUÉS AU SYNDICAT D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU GAILLACOIS**

Madame le Maire expose qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner des délégués aux organismes extérieurs et ce pour la durée du mandat.

Conformément aux statuts du SIAEP du Gaillacois, le Conseil Municipal doit procéder à l'élection de 2 membres titulaires et de 2 membres suppléants.

Conformément au CGCT, l'élection a lieu au scrutin de liste et à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Madame le Maire propose une liste de candidat, et fait appel à candidature.

Aucune autre liste n'étant déposée, sont élus par le Conseil municipal, à l'unanimité :

Titulaires : Pascal CRÉPIN, Jean GUILHEM

Suppléants : Michel GASC, Dominique FERRIERE

## 11C - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION DU TARN

Madame le Maire expose qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner des délégués aux organismes extérieurs et ce pour la durée du mandat.

Conformément aux statuts du SDET, le Conseil Municipal doit procéder à l'élection de 2 membres titulaires.

Conformément au CGCT, l'élection a lieu au scrutin de liste et à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Madame le Maire propose une liste de candidat, et fait appel à candidature.

Aucune autre liste n'étant déposée, Sont élus par le Conseil municipal, à l'unanimité :

Titulaires : Michel GASC, Jean GUILHEM

## 11D - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE

Madame le Maire informe l'assemblée de la nécessité de procéder à l'élection d'un délégué au Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Est élue par le Conseil municipal : Fanny BOULZE

## 11E - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS A TARN HABITAT

Madame le Maire informe l'assemblée de la nécessité de procéder à l'élection d'un délégué à Tarn Habitat.

Est élue par le Conseil municipal : Lydie PICARONIE

## 12 - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Madame le Maire expose qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les délégués municipaux qui siègeront au sein du Centre Communal d'Action Sociale et ce pour la durée du mandat.

Conformément au CGCT, l'élection a lieu au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

La liste "Madame le Maire" présente 4 membres titulaires et 4 membres suppléants

La liste "Jean-Pierre PUJOL" présente 1 membre titulaire et 1 membre suppléant

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

- Nombre de votants :	23
- Nombre de suffrages exprimés :	23
- Nombre de bulletins blancs ou nuls :	0
- Nombre de sièges à pourvoir : 4 titulaires et 4 suppléants	
- Quotient électoral (suffrage exprimés/sièges à pourvoir) :	5.75

La liste "Madame le Maire" obtient 17 voix

La liste "Jean-Pierre PUJOL" obtient 6 voix

Après l'attribution au quotient et au plus fort reste, la liste "Madame le Maire" obtient 3 sièges et la liste "Jean-Pierre PUJOL" obtient 1 siège.

Sont ainsi élus :

Titulaires :

- Pascal PECHARMAN (Liste de Madame le Maire)
- Thierry STEFANON (Liste de Madame le Maire)
- Lydie PICARONIE (Liste de Madame le Maire)
- Aline GARTNER (Liste de Monsieur PUJOL)

Suppléants :

- Dominique FERRIERE (Liste de Madame le Maire)
- Fanny BOULZE (Liste de Madame le Maire)
- Jacqueline DÉIDE-ROBERT (Liste de Madame le Maire)
- Anne PIEROT (Liste de Monsieur PUJOL)

## 13 - COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Madame le Maire expose qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Le conseil, après avoir entendu Madame le Maire ;

Vu l'article 22 du code des marchés publics disposant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, Président de droit, trois membres titulaires et trois membres suppléants élus par le conseil municipal en son sein au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant que l'élection des membres titulaires de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires,

Décide de procéder à l'élection des 3 membres titulaires et des 3 membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

La liste "Madame le Maire" présente 3 membres titulaires et 3 membres suppléants

La liste "Bruno DORÉ" présente 1 membre titulaire et

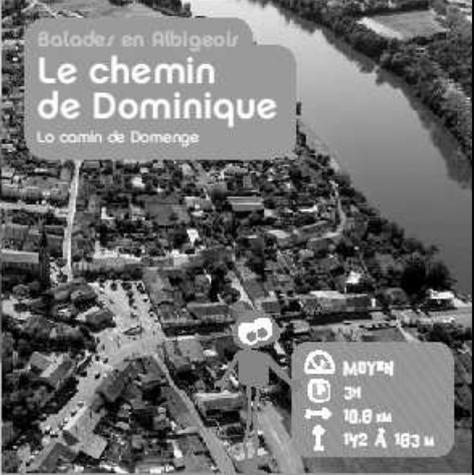
## Le Chemin de Dominique enfin en fiche...

### Assemblée Générale de l'ADMR

L'association ADMR vous invite à son assemblée générale qui aura lieu le **samedi 21 juin à 14h30 à la salle de l'Astrolabe.**

Venez nombreux.

Les bénévoles



**Balades en Albigeois**  
**Le chemin de Dominique**  
Le chemin de Dominique

**À DÉCOUVRIR EN CHEMIN**  
Large et calme, le Tarn est devenu « paresseux » depuis la construction du barrage de Rivières dans les années cinquante. Autrefois il coulait alors, impétueux, passant à plus de 18 mètres sous les arches du pont. Lors des fêtes de Marssac, les jeunes se lançaient des défis et plongeaient du haut du pont. Le chemin de Dominique vous fera découvrir la faune et la flore qui habitent ses berges.

**Vers d'autres itinéraires...**  
La collection de fiches « Balades en Albigeois » vous propose une sélection d'itinéraires de randonnée pour découvrir le patrimoine de l'agglomération albigeoise.

**Communauté d'agglomération de l'Albigeois**  
05 63 45 72 47  
www.grand-albigeois.fr

**Mairie de Marssac-sur-Tarn**  
05 63 55 40 47  
http://marssac-sur-tarn.fr

Région du Tarn, **Marssac-sur-Tarn** est situé à quelques kilomètres au Nord-Ouest d'Albi. Le chemin de Dominique vous propose une balade au fil du Tarn alternant paysages ruraux et semi-urbains. Sans difficulté ce chemin est accessible à toute la famille pour une promenade qui vous fera découvrir de belles vues sur le Tarn et le patrimoine qui le borde. Les curieux découvriront en chemin différents pigeonniers, deux lavoirs, les maisons du vieux Marssac et de belles demeures de caractère.

MAY 2014  
10.6 km  
142 à 163 m

## Gala de Danse "Ambiance Scandale"

Organisé par l'association Ambiance Scandale, située au rond-point Lamartine à Marssac, professeur Gabrielle Gonzalez. **Samedi 5 juillet 2014 à 20h30 à la salle municipale de Marssac.** Avec la participation des Petits Chœurs de MELODIE'NSOL. Venez encourager tous ces jeunes danseurs et danseuses. 8 euros l'entrée, gratuit pour les moins de 12 ans.

La fiche de présentation de notre chemin de randonnée est disponible gratuitement à l'accueil de la Mairie. N'hésitez pas à la demander.

1 membre suppléant

La liste "Jean-Pierre PUJOL" présente 1 membre titulaire et 1 membre suppléant

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

- Nombre de votants :	23
- Nombre de suffrages exprimés :	23
- Nombre de bulletins blancs ou nuls :	0
- Nombre de sièges à pourvoir :	3
- Quotient électoral (suffrage exprimés/sièges à pourvoir) :	7.66

La liste "Madame le Maire" obtient 14 voix

La liste "Bruno DORÉ" obtient 5 voix

La liste "Jean-Pierre PUJOL" obtient 4 voix

Après l'attribution au quotient et au plus fort reste, la liste "Madame le Maire" obtient 2 Sièges et la liste "Bruno DORÉ" obtient 1 siège.

Sont ainsi élus : Titulaires :

- Thierry MALLÉ (Liste de Madame le Maire)
- Joël LOUP (Liste de Madame le Maire)
- Bruno DORÉ (Liste de Monsieur DORÉ)

Suppléants :

- Thierry STEFANON (Liste de Madame le Maire)

- Lydie PICARONIE (Liste de Madame le Maire)

- Christelle SUAU (liste de Monsieur DORÉ)

### 14 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - ASSOCIATION LES AMIS DE L'ECOLE

"Les Amis de l'Ecole" ont demandé une subvention exceptionnelle pour permettre à leur association de proposer différentes animations le jour de la fête de l'école, en l'honneur de leurs 20 ans d'existence.

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder une subvention de 250 euros.

Entendu l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 250 euros, à verser à l'association "Les Amis de l'Ecole" pour permettre à celle-ci de proposer différentes animations le jour de la fête de l'école en l'honneur de ses 20 ans d'existence.
- PRECISE que les crédits nécessaires sont déjà inscrits au budget 2014 au compte 6745.

La séance est levée à 22h40



## Monsieur Carnaval au CLAE

C'est le vendredi 21 mars qu'a été jugé, puis brûlé, le beau roi carnaval... les enfants l'avaient fabriqué, tout en couleur et bien grand. Ceux de l'atelier théâtre avaient préparé son jugement. Et après jugement, il a été brûlé, comme le veut la tradition... Costumes, danses et bien sûr musique ont rendu ce moment très festif. Pour l'occasion les enfants de la crèche s'étaient joints à nous. Et tout le monde a beaucoup apprécié le moment le plus attendu, la distribution des bonbons et des confettis, qui a clôturé cet évènement.

Vivement l'année prochaine pour un prochain jugement !



## L'école maternelle à l'école des Mines !



## A l'école maternelle

Le 28 février CARNAVAL à l'école.

### PAROLES D'ENFANTS.

«C'était génial, on s'est éclaté  
On a fait la farandole,  
on a fait aussi la queue leu leu  
Quand on a cassé la queue leu leu, on a dansé partout  
avec la musique du «bal masqué»  
Elle était à fond puis, après, c'était la bataille géante des  
confettis, même sur les maîtresses  
La salle était pleine, on s'est bien amusé, on a ri, c'était  
trop bien !  
On s'est régala aussi avec les bonbons.»

Le 20 mars la classe de grande section s'est rendue à l'école des Mines d'Albi. Cette journée a clôturé le travail entrepris en novembre en collaboration avec 2 élèves ingénieurs qui sont intervenues dans la classe. Le thème du travail : mécanisme et technique. Pour la classe : les toupies manuelles. Comment ça marche ? Où placer l'axe ? Pourquoi elles ne tournent pas, ou pas bien ? etc... Autant de questions auxquelles les enfants ont pu répondre par de la manipulation, des essais et de la fabrication. Nous avons aussi fait nos toupies et nous les avons présentées à l'école des Mines dans le cadre de notre stand. La classe a pu aussi visiter cette prestigieuse école et participer aux différents ateliers proposés. Ce fut une journée très instructive, impressionnante et mémorable.

## Fête de la St Quil, c'est pour fin août !

Dimanche 31 août, le traditionnel vide-greniers de la St Quil dans le vieux Marssac rassemblera encore une fois la foule de badauds qui viendront déambuler sous les platanes pour dénicher l'objet rare ou autres vieux trésors...

Dés le matin, les membres du Comité des Fêtes serviront le coutumier petit-déjeuner aux tripoux, prélude à une journée riche en émotions. Buvette et restauration toute la journée.

### Le programme des festivités :

#### Samedi 30 août

- Concours de pétanque en doublette (4 parties)  
14h30 place de la Chapelle

- A partir de 19h30 restauration place de la Chapelle :  
Mounjetado géante organisée par l'école de rugby XIII de Marssac.

#### Réservation possible au 06 69 56 50 17

(Si mauvais temps, repas à la salle des fêtes)

#### Dimanche 31 août

- Vide-greniers de 8h à 18h  
- Petit-déjeuner aux tripoux à partir de 8h  
- Concours de pétanque en doublette (4 parties)  
14h30 au boulodrome

#### ATTENTION :

La réservation des emplacements du vide-greniers sera ouverte en priorité aux habitants des communes de Marssac et

des environs dès le 15 juin afin de favoriser un maximum d'exposants locaux. Après le 6 juillet, ouverture des inscriptions à tout le département.

Renseignements et inscriptions :

**Thierry STEFANON**

**06 23 87 24 98**

(Stand : 3 euros le ml avec un minimum de 2 ml)

## MARSSAC

### Fêtes de la St QUIL

#### Samedi 30 août

**14h30 Concours de boules**

**19h30 MOUNJETADO GÉANTE**

**Réservation au 06 69 56 50 17**

#### Dimanche 31 août

**8h Petit Déj aux tripoux**

**VIDE-GRENIERS**

**14h30 Concours de boules**



AMBIANCE WESTERN au programme avec chemises colorées, jeans, chapeaux et santiags à MARSSAC le Samedi 29 Mars 2014. Les danseurs de country étaient nombreux à la Salle des Fêtes répondant ainsi à l'invitation du Club CHEYEN' COUNTRY. Venus d'Albi, Castres, Gaillac, Montdragon, Montredon Labessonnié, Rabastens, Roquecourbe, Rosières, Saint Benoît de

Carmaux, Semalens, etc..., ils ont dansé de 21h à 2h du matin aux accents de la musique country interprétée avec brio par l'orchestre BLACK MOUNTAIN 81.

Pour l'occasion les bénévoles de CHEYEN' COUNTRY avaient mis la main à la pâte en confectionnant de très nombreuses pâtisseries offertes au cours de la

soirée, faisant ainsi le bonheur des petits et des grands.

La soirée fut très réussie, mais le temps est passé trop vite et tous ont promis de se retrouver très prochainement sur le sentier... de la danse. Le club CHEYEN' COUNTRY fêtera cette année ses 10 ans d'existence, et la passion de la country est encore et

## Une fois de plus, les Cheyen' sur la piste de la danse...

toujours bien présente. Venez nous retrouver pour tous renseignements et informations sur :

<http://www.cheyen-country.e-monsite.com>  
ou par tél au :  
**05.63.56.93.45**

Nelly BRESSON,  
Présidente



## Résultats de la tombola 2014 du Comité des Fêtes

TICKET N°	TICKET COULEUR	LOT
217	BLEU MARINE	1 JAMBON
253	VIOLET	1 BOUTEILLE DE RICARD
150	VERT	1 BOITE DE CHOCOLAT THURIES
217	MARRON	1 BOITE DE CHOCOLAT THURIES

**LES LOTS SONT A RETIRER AVANT  
LE 28 JUIN 2014**

**Thierry STEFANON au 06 23 87 24 98**

### Aînés ruraux : un trimestre bien rempli !

Compte rendu de nos activités du 1<sup>er</sup> trimestre :

- le 11 février, à la salle municipale, journée gratuite animée par la société Pro Confort. 48 personnes y ont pris part. Le repas et le loto ont été offerts par la société.

- le 17 mars, le club a été mis à contribution pour organiser le "Remue-Méninges" du secteur Nord (une dictée et un quizz de 30 questions). 28 candidats ont pris part à cet après-midi intellectuel.

- le 25 mars, repas du club au restaurant "L'Impérial" à Montredon-Labessonnié. Un car avait été mis à disposition par le club pour ces agapes. L'animation était assurée par notre trio, Serge, Paul et Albert, qui nous ont fait danser.

- le 29 avril, le club a organisé une sortie au théâtre d'Albi pour le spectacle "Les légendes de la chanson française". Les 32 participants ont été enchantés. Nous réitérerons cette sortie. Un car gratuit mis à disposition par le club a facilité l'accès à Albi.

Les activités : belotes, lotos (2 fois par mois) et la rando les mardi et vendredi de la semaine continuent, à la satisfaction des participants.

**Si vous voulez participer ! Venez nous rejoindre ne pas hésiter à vous renseigner auprès de**

**Mr ROCHE 05 63 55 41 07**

**ou Mme NAVES 05 63 55 51 92**

Pierre ROCHE Président du Club

## Compte-rendu de l'Assemblée Générale du Club des Aînés ruraux

Le mardi 28 janvier 2014 s'est tenue l'Assemblée Générale de notre Club à la salle Municipale.

Devant des adhérents venus en nombre (92 sur 114 inscrits) et très attentifs, Mr le Président a ouvert la cession après une minute de silence en mémoire de nos amis(es) disparus. Nous avons commencé par une Assemblée Extraordinaire car le Club de Marssac change d'appellation et entérine le nom de GENERATION MOUVEMENT qui nous est imposé par les instances Nationales de Paris. Il est dorénavant possible d'adhérer à notre Club à tout âge ; plus besoin d'être retraité et d'être un "ancien", ceci pour rapprocher les générations.

Le Club a la dénomination suivante : GENERATION MOUVEMENT - Club de L'AMITIE et des AINES de Marssac sur TARN. Un nouveau statut de 23 articles très précis a été élaboré pour la bonne marche de notre Club.

Vote a été demandé pour cette nouvelle dénomination et ce nouveau statut qui a fait l'unanimité des présents.

L'Assemblée Générale ordinaire a ensuite approuvé à l'unanimité le compte-rendu des activités de l'année 2013 présenté par notre secrétaire, Mme NAVES Anne-Marie. Ce fut une année bien remplie à la satisfaction de nos membres. Compte-rendu de notre trésorière, Mme GREGE Claudette, qui nous a présentées des recettes et dépenses en équilibre, tout cela dans une excellente tenue chiffrée.

Mise aux votes et approbations des deux comptes-rendus à l'unanimité des présents.

Trois membres du bureau étaient à renouveler. Mr et Mme DEMARCHI et Mme NAVES, notre secrétaire, ont été réélus à l'unanimité. Renouvellement du Président Mr ROCHE qui a fini ses trois années de mandature. Mr ROCHE se représentant pour un nouveau "bail" a été reconduit dans ses fonctions à la grande satisfaction des adhérents présents.

Le Président a remercié vivement le bureau qui l'a accompagné durant ces trois années ainsi que les amis et adhérents qui lui accordent leur confiance dans la gestion du Club. La journée s'est terminée par la dégustation de la galette des Rois et quelques bouchons ouverts dans une bonne convivialité et l'amitié de notre club qui est notre devise.

Si vous désirez nous rejoindre :

**05 63 55 41 07 ou 05 63 55 51 92**

## 69<sup>ème</sup> anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945

Message de Monsieur  
Kader ARIF  
Secrétaire d'Etat auprès du  
Ministre de la défense  
Chargé des Anciens  
Combattants et de la  
mémoire  
Jeudi 8 mai 2014

«Aujourd'hui, la France est rassemblée pour commémorer la fin de la Deuxième Guerre mondiale en Europe.

69 ans après la capitulation des armées nazies, nous

poursuivre le combat ; aux Résistants engagés contre l'Occupant, opérant dans l'ombre ; aux Alliés, venus parfois du bout du monde, exprimer leur fidélité aux valeurs universelles de paix, de liberté et de fraternité.

En ce 70<sup>ème</sup> anniversaire de l'année 1944, la République rend un hommage solennel à tous ces combattants, artisans de notre Libération.

Ceux venus de métropole

débarquèrent le 6 juin 1944 en Normandie.

Ceux sous le commandement du Général De Lattre, venus de métropole, d'Afrique et d'Outre-mer, engagés dans l'opération Dragoon qui prirent pied en Provence le 15 août 1944.

Ils nous montrent ce que signifient le courage des hommes et l'esprit de solidarité. C'est par eux que la République, qui n'a jamais cessé d'exister, s'est incarnée pendant cinq ans. C'est à eux tous que nous devons ce 8 mai 1945. Le général De Gaulle l'a dit en ces termes ce jour-là : "Pas un effort de ces soldats, de ces marins, de ces aviateurs, pas un acte de courage ou d'abnégation de ses fils et de ses filles, pas une souffrance de ces hommes et de ces femmes prisonniers, pas un deuil, pas un sacrifice, pas une larme n'auront donc été perdus".

70 ans après, nous pensons aussi à tous ceux que les champs de bataille et la répression menée par l'Occupant n'ont pas emportés, à tous ceux qui sont revenus des camps de concentration et d'extermination nous conter l'horreur.

Se souvenir est un devoir et une nécessité. C'est pourquoi les anciens combattants et les anciens résistants seront mis à l'honneur. Ils témoignent du passé. Ils donnent un sens à notre présent. Ils éclairent notre avenir.



pensons à tous nos libérateurs : aux combattants en uniforme, opérant sur les champs de bataille en 1940 comme en 1944 ; aux Forces Françaises Libres, constituées auprès du Général De Gaulle pour

et d'Afrique-du-Nord, engagés dans la Campagne d'Italie qui entrèrent dans Rome le 4 juin 1944.

Ceux venus de près de 15 nations, engagés dans l'opération Overlord, qui

Le 8 mai 1945 constitue une date fondatrice de ce magnifique édifice qu'est l'Europe de la paix.

Les commémorations de la Seconde Guerre mondiale nous invitent, dans la fidélité du souvenir, à mesurer le chemin parcouru depuis 70 ans et les sacrifices endurés pour nous offrir la paix en héritage.

Cette paix a un nom, un espace, une histoire : c'est l'Europe. Elle a su nous préserver de la guerre et garantir la fraternité des peuples. Veillons à en assurer, ensemble, le destin.»



Quelques souvenirs  
des fêtes du  
Printemps...



Vroum, Bruuu,  
Pouêt, Hiiii, Grrr...



**Chuuuut !**

Les travaux bruyants sont autorisés  
aux horaires suivants :

**Du lundi au vendredi**

de 9h à 12h et de 14h à 20h

**Le samedi** de 9h à 12h et de 15h à 20h

**Le dimanche et jours fériés** de 10h à 12h



## Le Marssac Info Pour qui, pour quoi, comment ?

Le Marssac info est un journal municipal d'information.

Son contenu est fourni par la vie municipale (travaux, événements, informations pratiques...) et par la vie associative et sportive...

Ses pages sont ouvertes à toutes les personnes qui souhaitent partager et communiquer des informations. Par exemple, nous avons eu de nombreuses contributions du «vieux pressoir», une rubrique «patrimoine» animée par une passionnée... si vous aussi, vous souhaitez partager une recette, une idée, proposer... contactez-moi : [pascal.crepin@wanadoo.fr](mailto:pascal.crepin@wanadoo.fr)

Il est distribué bénévolement par un réseau d'habitants (voir page 7).

Il est également entièrement et scrupuleusement relu par plusieurs correctrices bénévoles (*si vous aussi, vous souhaitez proposer vos services, contactez-moi : [pascal.crepin@wanadoo.fr](mailto:pascal.crepin@wanadoo.fr)*).

Il est disponible également en fichier pdf sur le site de la Mairie.

Il est intégralement imprimé sur du papier recyclé.

Il est en noir et blanc pour une question de coût

Il se veut transparent, ouvert à tous, sans étiquette et ne faisant aucun prosélytisme...

### Rappel aux associations

La commune de Marssac a mis en place deux outils de communication et d'information qui sont totalement et gratuitement à votre disposition :

- **Le Marssac Info** distribué dans les 1 600 boîtes aux lettres de la commune
- **l'espace agenda, actualités et évènements du site internet** de la commune visité par plus de 2 000 visiteurs uniques par mois.

**Utilisez-les !  
Ils ont été mis en place pour vous !**

### Un article c'est :

Un titre (pas de majuscules)

+

Un texte

+

Une ou plusieurs photos

+

Un contact (nom, tél, mail, site internet...)

Ci-contre  
le planning prévisionnel 2014 de  
réception des articles  
et des périodes de  
distribution

(à accrocher sur le frigo !)

## Les clés d'un envoi d'article bien fait !

Vos articles par mail : [pascal.crepin@wanadoo.fr](mailto:pascal.crepin@wanadoo.fr)

**Attention plus de fichiers (affiche, flyer, etc...) en PDF (problème de compatibilité de police de caractère, de conversion, etc...) Envoyez-moi le fichier uniquement sous word ou en JPEG.**



**Texte sous word.** Enregistrez vos fichiers au format .doc (pas de docx, odt, etc...)



**Photos à part et en JPEG** (n'incluez pas vos photos dans une page word ! Problème de taille et donc de qualité !)

Préférez une pièce jointe, un fichier word, plutôt que d'écrire votre article directement dans le corps d'un mail.

	juillet 2014	août 2014	septembre 2014	octobre 2014	novembre 2014	décembre 2014
1 M	1 V	1 L	1 M	1 S	1 S	L
2 M	2 S	2 M	2 J	2 D	2 D	2 M
3 J	3 D	3 M	3 V	3 L	3 L	3 M
4 V	4 L	4 J	4 S	4 M	4 M	4 J
5 S	5 M	5 V	5 D	5 M	5 M	5 V
6 D	6 M	6 S	6 L	6 J	6 J	6 S
7 L	7 J	7 D	7 M	7 V	7 V	7 D
8 M	8 V	8 L	8 M	8 M	8 S	8 L
9 M	9 S	9 M	9 J	9 J	9 D	9 M
10 J	10 D	10 M	10 M	10 V	10 L	10 M
11 V	11 L	11 J	11 S	11 S	11 M	11 J
12 S	12 M	12 V	12 D	12 D	12 M	12 V
13 D	13 M	13 S	13 L	13 L	13 J	13 S
14 L	14 J	14 D	14 M	14 M	14 V	14 D
15 M	15 V	15 L	15 M	15 M	15 S	15 L
16 M	16 S	16 M	16 M	16 J	16 D	16 M
17 J	17 D	17 M	17 M	17 V	17 L	17 M
18 V	18 L	18 J	18 S	18 S	18 M	18 J
19 S	19 M	19 V	19 D	19 D	19 M	19 V
20 D	20 M	20 S	20 L	20 L	20 J	20 S
21 L	21 J	21 D	21 M	21 M	21 V	21 D
22 M	22 V	22 L	22 M	22 M	22 S	22 L
23 M	23 S	23 M	23 J	23 J	23 D	23 M
24 J	24 D	24 M	24 M	24 V	24 L	24 M
25 V	25 L	25 J	25 J	25 S	25 M	25 J
26 S	26 M	26 V	26 V	26 D	26 M	26 V
27 D	27 M	27 S	27 S	27 L	27 J	27 S
28 L	28 J	28 D	28 M	28 M	28 V	28 D
29 M	29 V	29 L	29 M	29 M	29 S	29 L
30 M	30 S	30 M	30 M	30 J	30 D	30 M
31 J	31 D	31 M	31 V	31 V	31 M	31 M

**distrib du Mi**

**distrib du Mi**

**distrib du Mi**

**distrib du Mi**

**date d'envoi de mon article**

**Attention, pas de MI en janvier**

**pour le MI de Déc**

**pour le MI d'Oct**

**numéro double en Février...**



## Championnat Inter Club vétérans

Le jeudi 24 avril, LA BOULE MARSSACOISE recevait à nouveau les vétérans en championnat inter club. Rencontre des MARSSACOIS et des ARTHESIENS qui se termina par un match nul 18 à 18. A noter, une brillante prestation de tous, les parties se déroulèrent dans un état d'esprit très convivial. Un pot de l'amitié clôtura l'après-midi.



## La Boule Marssacoise

Trois équipes ont fait honneur à notre club. L'équipe BARTHE est éliminée par l'équipe BAITA, à la bonne. L'équipe LOUBIERES, après une bonne prestation perd contre l'équipe GALOU, en 8<sup>ème</sup> de finale. **L'équipe Christian BAITA, Ludovic ROULENQ et Adrien GALY est sacrée championne du Tarn**, en éliminant une très méritante équipe du Grand Rond SAINT-SULPICE. Cette triplette ira à TARBES, le 31 Mai et le 1<sup>er</sup> Juin, représenter la BOULE MARSSACOISE et notre département, avec pour objectif, une qualification pour le championnat de France.

**06 Juillet 2014**  
**RDV A MARSSAC SUR TARN**  
Salle des fêtes

Cadeaux pour les 50 premiers inscrits.  
Grillade pour tous.

**VTT Marche**

Circuits VTT : 35 & 55 Km  
Inscription 7€ Licencé(e) FFCT 3€  
Départ 8H30

Circuit Marche : 10 Km  
Inscription 5€ Départ 9H

Organisé par **Marssac Aventure**

## Marssac Rugby XIII

Les finales départementales arrivent à grand pas (Aussillon le 21juin). Les jeunes treizistes peaufinent leur jeu afin de bien figurer et de ramener un titre. Marssac rugby XIII vous réglera également lors de la fête de la Saint Quil, le 30 août prochain, avec la désormais célèbre « Mounjétado ».

Pour tout renseignement : 06 69 56 50 17.

# La Vieille Cantine

## Bibliothèque associative de Marssac

### Horaires d'ouverture

le mercredi de	15h00 à 17h30
le vendredi de	15h00 à 17h30
le 1 <sup>er</sup> samedi du mois de	9h30 à 11h30

**+ de 12 000  
ouvrages dont 400  
bandes dessinées**

Portage de livres à domicile (06 63 67 58 18)

Cotisation : 6 euros/an  
marssacbiblio@laposte.net



### Les dernières nouveautés

Michael Connelly	Le poète
Seicho Matsumoto	Un endroit discret
Steve Mosby	Un sur deux
Arnaldier Indridason	Hiver antarctique
Guillaume Musso	Central park
Herve Gagnon	Damne T4
Jocelyne Saucier	Il pleuvait des oiseaux
Edward Louis	En finir avec Eddy Bellegueule
Bernadette Dupuy	Les occupants du domaine T6 «Le moulin du loup»

Notre assemblée générale a eu lieu et le même bureau est renouvelé. L'abonnement reste inchangé à 6 euros par an. Le compte-rendu est à votre disposition dans nos locaux.

La bibliothèque sera fermée du 1<sup>er</sup> au 31 Août comme d'habitude. N'oubliez pas de faire le plein de livres ! Des nouveautés à vous proposer. Ce mois-ci, nos

achats concernent essentiellement les enfants et ados. Les adultes ne sont pas oubliés pour autant avec de nombreux romans dus à de généreux donateurs. Recommandé par Gérard COLLARD (libraire) sur la 5 "Le Cricket Club des Talibans" de TIMERI N. MURARI

### Pour les ados et enfants:

Enfin le T.4 des Héros de l'Olympe :  
"La Maison d'Hadès" de R. RIORDAN  
BMX FREESTY d'I. THOMAS  
Les T. 3 & 4 de TRIPLE GALOP de DU PELOUX  
Dessine les mangas de C et V.H. TA  
Les RUGBYMEN T.7 & 8 de BEKA  
ALEXANDRA LEDERMAN T.1 & 2 de GRISSEAU  
TOTALLY SPIES T.6 & 8 de V.CHALVON-DEMERSEY  
BASKUP "Tony Parker" T.1 de JOSS & DOSS  
DOFUS aux TRESORS DE KERUBIM T.1 & 2 de CH. LABERT  
AMBRE ET SON DAUPHIN MAGIQUE T.1 & 2 de K.C. ANGERMAYER

## Numéros utiles

Mairie de Marssac	05 63 55 40 47	Drogues Info Service	0800 23 13 13
Gendarmerie	17	Ecoute Alcool	0811 91 30 30
Samu	15	Ecoute Cannabis	0811 91 20 20
Samu Social	115	Ecoute Handicap moteur	0800 500 597
Pompier	18	Ecoute Infos Sclérose en plaques	0800 854 976
EDF (service dépannage)	0810 33 30 81	Enfance et Partage	0800 05 12 34
Sécurité/Urgence Gaz GRDF	0800 47 33 33	Protection et Assistance aux personnes âgées	0800 020 528
Chenil Communautaire	05 63 38 38 24	Sida Info Service	0800 840 800
Déchetterie de Ranteil	05 63 38 59 80	SOS Amitié	05 63 54 20 20
Déchetterie de Gaillaguès	05 63 46 20 98	SOS Enfants disparus	0810 012 014
Alcooliques anonymes	05 63 35 66 17	Suicide Ecoute	01 43 39 40 00
Alzheimer Info	0811 112 112	Tabac Info Service	0825 309 310
Cancer Info Service	0810 810 821	Violence Conjugale Femmes	01 40 33 80 60
Croix Rouge Ecoute	0800 858 858	Viols Femmes Informations	0800 05 95 95
Dons d'organes et de moelle osseuse	0800 20 22 24	Allo Enfance maltraitée	0800 559 557



Une AMAP est une Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne. Elle a pour objectif d'accompagner la création ou de préserver l'existence des Fermes de Proximité dans une logique d'agriculture équitable, saine, non productiviste, de qualité, à un prix abordable et juste. Les AMAP ont vu, ces dernières années, leur nombre augmenter fortement devant les crises sanitaires à répétition. Le nombre d'"amapiens" a cru considérablement. Ces "amapiens" recherchaient en priorité une alimentation de proximité, saine en connaissant l'origine des produits et les conditions mises en oeuvre pour la production.

Pour le paysan, la garantie d'écoulement de sa marchandise est un soutien important, et pour le consommateur c'est l'assurance de disposer de produits frais de grande qualité.

L'AMAP réunit un groupe de consommateurs et un agriculteur de proximité autour d'un contrat dont la durée est fonction du cycle de production de l'exploitation.

## **En 2007 à Marssac une Amap légumes a vu le jour et s'est enrichie d'une Amap pain depuis quelques années.**

AMAP LEGUMES MARSSAC GAEC DE LA SAUDRONNE  
Production de légumes en "bio" en GAEC sur la commune de Lagrave ; Nicolas et Stéphane PICAT. "PONT GAUTHIER - 81150 LAGRAVE"

AMAP "PAIN DE CARLO" : double label AB et Nature et Progrès

Les paysans boulangers Angélique et Carlo proposent un ou plusieurs pains une fois par semaine.

Du pain fermier, moulé ou pas, du pain complet, du pain aux raisins, du pain aux pépites de chocolat fabriqués à partir de leurs farines. Ces farines sont fabriquées par leurs soins avec une meule des plus traditionnelles. Les céréales sont cultivées par Carlo. Ils assurent donc toute la filière du grain au pain.

La distribution des paniers de légumes s'effectue chaque mardi de 18H à 19H en hiver et de 18h30 à 19h30 l'été, à l'Amap Légumes GAEC DE LA SAUDRONNE à Lagrave.

L'occasion pour vous et /ou vos enfants de jouer à la marchande en distribuant les paniers !

Chaque amapien s'engage par saison de 6 mois : Eté et Hiver.

Deux réunions annuelles très conviviales suivies d'auberge espagnole sont organisées afin de faire le bilan des saisons. L'occasion de se rencontrer et d'échanger entre amapiens et producteurs.

## Des nouvelles des «Amaps» près de chez vous

Des paniers sont disponibles pour la prochaine saison qui débutera le 6 mai 2014 jusqu'au 31 octobre 2014.

Un petit rappel du principe de l'AMAP : un contrat lie le consommateur (l'amapien !) avec le paysan. Sur une durée (semestre, année) le consommateur s'engage à acheter un panier chaque semaine (ou chaque mois.), ce qui se concrétise par l'achat à l'avance de ce panier. Le paysan peut faire en sécurité les investissements nécessaires car il a ce revenu assuré.

De son côté le paysan s'engage sur la fourniture d'un panier de qualité avec une quantité et un prix définis avec les amapiens.

La multiplication des AMAP a fait germer l'idée de créer un réseau des AMAP du Tarn pour :

- Créer un outil de communication efficace et mettre en relation les futurs amapiens avec les nouveaux producteurs en AMAP

- Rappeler les règles de fonctionnement d'une AMAP pour les amapiens comme pour les producteurs.

- Etre admis auprès des collectivités territoriales et les sensibiliser sur la nécessité de conserver sur leur territoire des terres destinées à la culture vivrière. La loi leur permet d'acquérir ces terres ; il faut les pousser à le faire. Les élus constatent l'évolution de l'agriculture sur leur commune et sont les premiers à la dénoncer : les fermes disparaissent et sont partagées entre les voisins restant. Mais pour beaucoup d'élus la question du foncier reste dans la sphère privée.

Rejoignez nous sur le site :

<http://saudronne.reseauamaptarn.fr/>

et vous pourrez découvrir l'AMAP de RIVIERES :  
distribution le 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois

- Pommes en Pommes à Rivières : pommes et jus de pommes
- Poulets et Oeufs GAEC des SAULES à St Urcisse
- Poissons les Viviers Cathares
- Fromage de Brebis GAEC DE MONLAC
- Le thé et le riz de Thaïlande

Reine SOULOUMIAC : 05.63.55.40.51

Sylvie ESTIVALS : Trésorière - 05.63.43 41 05

Véronique NEUVILLE : Secrétaire - 06.83.82.54.79

## Les Amis de l'Ecole fêtent leurs 20 ans... à l'école !

Comme chaque année (cf affiche), les Amis de l'école, vous donnent rendez-vous pour **la traditionnelle fête de l'école qui aura lieu vendredi 27 juin prochain à partir de 18h, cour de l'école primaire.**

Pour le 20<sup>ème</sup> anniversaire, les Amis de l'Ecole ont mis les petits plats dans les grands !

Outre les traditionnels stands tenus par les enseignants, que nous remercions ici pour leur dévouement et leur créativité, une animation exceptionnelle avec des jeux en bois sera proposée grâce notamment au soutien financier de la Commune de MARSSAC.

Cette activité, peut-être méconnue, sera l'occasion pour tous, petits et grands, de partager un moment ludique et de convivialité !

Egalement, avec la complicité de l'Association CLE DES CHAMPS, les enfants du CLAE vous présenteront dans la petite cour un spectacle, préparé avec les animateurs. A partir de 19h, et par tranche d'âge, des petits au plus grands, les enfants se succéderont pour vous présenter un spectacle éclectique, qui, nous n'en doutons pas, ravira les parents et personnes présentes (cette manifestation étant ouverte à tous). Pour une bonne organisation, un mot du CLAE définissant l'horaire approximatif du passage des enfants sera remis aux parents concernés, et un rappel affiché lors de la manifestation.

Enfin, comme toujours, petits et grands gourmands pourront se restaurer sur place avec les succulentes grillades, les plats sucrés ou salés qui seront à votre disposition.

Comme toujours, vous le savez, les bénéfices de la manifestation seront reversés à la Coopérative Scolaire pour permettre le financement d'activités ludiques et d'éducation, et sorties scolaires des enfants.

Alors, d'avance merci de votre présence et de votre soutien, et rendez-vous pour ce moment de convivialité !

## Bref retour sur le Loto de l'école

Malgré le temps radieux, encore beaucoup de monde, pour le traditionnel loto de l'école, (organisé par Les Amis de l'école, samedi 22 février dernier), qui est un évènement toujours très attendu chaque année.

Ce loto n'existe que par notre travail, bien sûr, mais aussi et surtout le soutien de nos donateurs. Sans leur générosité, indéfectible malgré la crise, le loto ne pourrait être cet évènement que nous connaissons. Nous tenions à les remercier bien sincèrement d'avoir répondu favorablement à nos sollicitations pour nous permettre de vous proposer cette manifestation.

Egalement, la collaboration de l'équipe enseignante nous est précieuse. Il est bien entendu de notre intérêt commun, pour la qualité des sorties et manifestations périscolaires, au financement desquelles notre association participe, de pouvoir pérenniser ces manifestations auxquelles nous travaillons ensemble. Mais c'est un encouragement certain, pour nous, de voir que notre travail trouve écho auprès de l'équipe enseignante, laquelle, comme nous, a pris de son temps pour participer à l'organisation et au bon déroulement du loto. Sans oublier également la Commune de MARSSAC qui nous prête la salle pour les besoins de la manifestation, ce qui est un soutien non négligeable dans notre petit budget...

Enfin et surtout, la présence chaque année de nombreux joueurs, est pour nous un encouragement à reconduire cet évènement. Les lots mis en jeu ont d'ailleurs été très appréciés par petits et grands, (une plancha pro à gaz, ou des nuits en chambre d'hôte pour les adultes, ou encore tablette ou baby-foot pour les enfants) et les gourmandises ont connu un vif succès !

L'équipe enseignante ayant pris le relais pour l'organisation du carnaval qui a eu lieu en classe le 28 février dernier, nous nous concentrons à présent sur la fête de l'école le vendredi 27 juin prochain.

Encore merci à tous et donc à très bientôt !

**VENDREDI 27 JUIN 2014**

**FETE DE  
L'ECOLE DE MARSSAC**

Dans la cour de l'école primaire, à partir de 18h

- ♦ ANIMATIONS pour petits et grands!
- ♦ JEUX en bois
- ♦ SPECTACLE des enfants du CLAE
- ♦ RESTAURATION SUR PLACE
- ♦ TOMBOLA

**Les amis de l'école ont 20 ans !**

Les Amis de l'Ecole - (Renseignements 06 62 17 29 33)

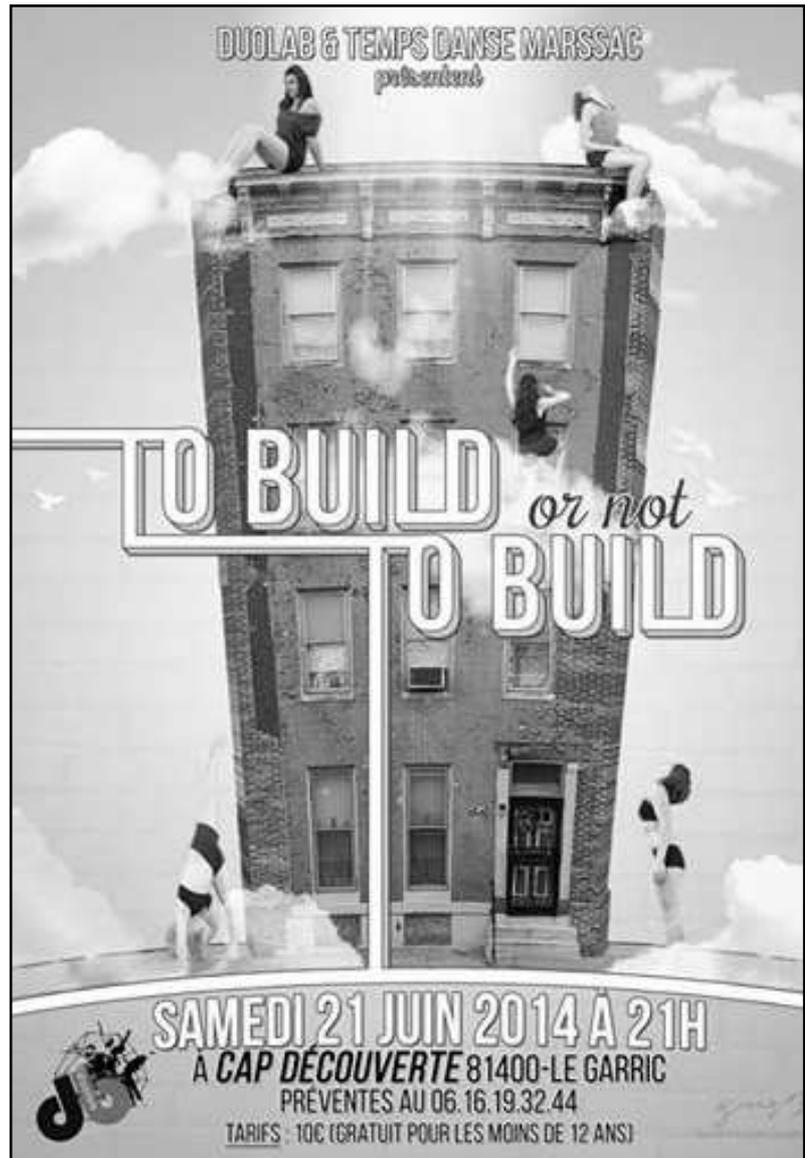
Les Amis de l'Ecole - (Renseignements 05 63 53 29 33)

**L'Association TEMPS DANSE - Studioduolab** vous propose son spectacle à la Maison de la Musique à Cap découverte **le samedi 21 juin à 21h00** : To build or not To build.

Des surprises, de l'émotion, des rires vous attendent, le temps d'une belle soirée en perspective.

Nous vous espérons très nombreux pour cette journée dédiée à la fête de la musique. L'ouverture des portes se fera à partir de 20h30.

Prix d'entrée : 10 euros gratuit pour les moins de 12 ans.



## Parents d'élèves : préparation de la rentrée prochaine !

Le Groupement des Parents d'Elèves de MARSSAC regroupe des parents, élus en début d'année scolaire, qui, indépendamment des Amis de l'école lesquels regroupent tout le côté festif, ont pour objectif d'assurer le lien entre parents et équipe enseignante, mais aussi dans les relations avec la Commune de MARSSAC, laquelle a en charge tout l'aspect technique de l'école (gestion des locaux et équipements).

Nous sommes tous des parents d'élèves bénévoles, qui avons en commun l'envie de favoriser l'épanouissement de nos enfants, en permettant d'instaurer un dialogue constructif entre tous les acteurs de la vie scolaire.

Spécialement, de nouvelles échéances pour la rentrée prochaine que vous connaissez avec la mise en place de "la semaine de quatre jours et demi", vont donner lieu à une rencontre début juin

entre les intervenants (Commune, CLAE...) à laquelle nous serons associés.

Afin de pouvoir relayer l'information, et permettre également d'instaurer un dialogue avec tous les parents, qui le souhaitent, nous rencontrer pour faire un point sur notre utilité, vos attentes voire votre souhait de vous impliquer pour relayer les parents qui nous quitteront cette année, nous vous informerons prochainement d'une réunion-rencontre

que nous souhaiterions mettre en place fin juin, en toute convivialité.

Le moment et le lieu vous seront précisés ultérieurement, vraisemblablement par un petit mot dans le cartable de votre enfant.

Nous sommes à votre entière disposition et espérons pouvoir vous rencontrer prochainement.

**Groupement des Parents d'Elèves - 06 60 28 93 41**